
Décret n° 2000-416 du 30 Décembre 2000

portant nomination du directeur de la centrale nationale d'achat
des médicaments, vaccins et consommables médicaux essentiels

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°95-207 du 13 novembre 1995 portant création de la centrale
d'achat de médicaments, vaccins et consommables médicaux essentiels ;

Vu le décret n°99-205 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation
du ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier. - M. (Gaston Edgar) ELENGA est nommé directeur de la
centrale nationale d'achat de médicaments, vaccins et consommables médicaux
essentiels.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de
fonctions de M. (Gaston Edgar) ELENGA, sera enregistré, inséré au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2000

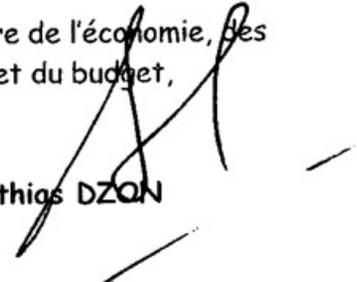

Denis BASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé, de la solidarité
et de l'action humanitaire,


Léon Alfred OPIMBAT

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON